



3 mai 2018

# ADDITIF AU DOCUMENT D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mixte ordinaire annuelle et extraordinaire

**EXERCICE 2017**

**Lagardère SCA**

Société en commandite par actions au capital de 799 913 044,60 €

Siège social : 4, rue de Presbourg à Paris 16<sup>e</sup> (75) - France

Téléphone : + 33 (0)1 40 69 16 00

320 366 446 RCS Paris

Adresse Internet : [www.lagardere.com](http://www.lagardere.com)

---

# SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>MESSAGE DE LA GÉRANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>PROJETS DE RÉSOLUTIONS DÉPOSÉS PAR DES ACTIONNAIRES .....</b>	<b>5</b>
3.1	Exposé des motifs .....	5
3.2	Texte des projets de résolutions.....	6
3.3	Renseignements sur les candidats au Conseil de Surveillance .....	7
<b>4</b>	<b>AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>AVIS DE LA GÉRANCE.....</b>	<b>11</b>

## 1. MESSAGE DE LA GÉRANCE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Le 5 avril 2018, Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA, agissant pour le compte de plusieurs fonds actionnaires de la Société, ont demandé l'inscription de deux résolutions additionnelles à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018, ayant pour objet la nomination par cette Assemblée, de deux nouveaux membres au Conseil de Surveillance.

Conformément aux dispositions légales, nous vous prions de bien vouloir trouver dans le présent document, qui constitue un Additif au Document d'Assemblée Générale :

- l'ordre du jour de l'Assemblée complété suite à ce dépôt de projets de résolutions additionnels ;
- l'exposé des motifs, le texte des deux projets de résolutions et les renseignements relatifs aux deux candidats au Conseil de Surveillance, l'ensemble de ces éléments ayant été communiqués par Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA ;
- les avis émis par le Conseil de Surveillance et par la Gérance sur ces deux projets de résolutions.

Le Conseil de Surveillance a émis, à l'unanimité, un avis négatif à l'encontre de ces deux projets de nominations. La Gérance, qui s'en est toujours remise à l'avis du Conseil de Surveillance s'agissant des résolutions relatives à la composition du Conseil, organe représentant les actionnaires et dont les membres sont exclusivement élus par eux, a en conséquence décidé de ne pas agréer ces deux nouveaux projets de résolutions.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez au présent document.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

**La Gérance**

## 2. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

### Ordre du jour arrêté par la Gérance

- Présentation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance, des Commissaires aux Comptes et de l'organisme tiers indépendant.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Affectation du résultat social ; distribution des dividendes.
- Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Arnaud Lagardère, Gérant.
- Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 aux autres représentants de la Gérance.
- Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Xavier de Sarrau, Président du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Xavier de Sarrau pour une durée de quatre ans.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Yves Guillemot pour une durée de quatre ans.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick Valroff pour une durée de quatre ans.
- Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.
- Modification des articles 12,1° et 14 bis des statuts de la Société.
- Modification sous condition suspensive des articles 12,1° et 14 bis des statuts de la Société.
- Pouvoirs pour les formalités.

### Ordre du jour complémentaire résultant du dépôt de projets de résolutions par des actionnaires

- Nomination de Madame Helen Lee Bouygues en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.
- Nomination de Monsieur Arnaud Marion en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.

## 3. PROJETS DE RÉSOLUTIONS DÉPOSÉS PAR DES ACTIONNAIRES

### 3.1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Nous représentons les sociétés **Amber Capital UK LLP**, agissant pour le compte des fonds Amber Southern European Equity Limited, Amber Active Investors Limited et Amber Global Opportunities Masterfund Limited, **et Amber Capital Italia SGR SpA**, agissant pour le compte du fonds Alpha UCITS SICAV/Amber Equity Fund, qui sont actionnaires de la société Lagardère SCA (la « **Société** ») à hauteur de 3.99% du capital.

Depuis notre entrée au capital de la Société en juin 2016, nous avons régulièrement eu des dialogues constructifs avec la Gérance et la direction opérationnelle des sociétés du Groupe sur les grandes orientations du Groupe Lagardère.

Notamment, à l'occasion de la précédente Assemblée Générale de la Société, nous avons porté à l'attention de la Gérance nos préoccupations et les questions que nous nous posons quant à la gestion, l'organisation et l'avenir du Groupe Lagardère.

Ces sujets fondamentaux, qui ressortent des questions écrites que nous avons soumises à la Gérance en vue de l'Assemblée, portaient essentiellement (i) sur la restructuration de la branche « Active » du Groupe et la nécessité de céder certaines de ses activités, (ii) sur la rentabilité et l'avenir de l'activité « Sports & Entertainment », (iii) sur la nécessité pour le Groupe de réinvestir dans les branches « Publishing » et « Travel Retail », ainsi que (iv) sur les coûts de structure du Groupe.

Depuis lors, la Gérance a annoncé des cessions imminentes au sein de Lagardère Active, une réorganisation au sein de Lagardère Sports & Entertainment, ainsi que le repositionnement de la Société sur les deux piliers « Publishing » et « Travel Retail », ce dont nous nous réjouissons.

Le Groupe est ainsi à une étape charnière de son histoire qui implique un certain nombre de choix déterminants sur les prochaines années parmi lesquels : (i) la poursuite de la restructuration de la branche « Active » en France avec une maîtrise des coûts qui y sont consacrés, la détermination du périmètre de cession au sein d'« Active » ainsi que les conditions dans lesquelles ces cessions interviendront; (ii) une revue stratégique de la division « Sports & Entertainment » dès les résultats de l'appel d'offre du contrat AFC en Asie; (iii) le réemploi efficace du produit des différentes cessions dans les branches « Publishing » et « Travel Retail »; (iv) et plus généralement, l'amélioration de la génération du *free cash flow*, la gestion du *working capital*, la gestion des aspects sociaux qui sont particulièrement d'actualité et la réduction des coûts de structure du Groupe.

Il s'agit là de changements fondamentaux qui doivent modifier de façon structurante le groupe Lagardère.

Ces mesures doivent être prises et exécutées sans attendre pour restaurer la pérennité du Groupe, qui a vu son cours de bourse chuter de plus de 20% depuis l'Assemblée générale du 4 mai 2017 (contre -10,5% pour l'indice STOXX Europe 600 Media, -4% pour l'indice SBF 120 et -5% pour l'indice CAC40).

**Le Conseil de surveillance de la Société a naturellement vocation à jouer un rôle majeur dans le franchissement de cette nouvelle étape** : il est en effet le gardien de l'intérêt social et veille à ce titre à ce que les actions prises par la Gérance soient correctement menées.

Le rapport annuel 2017 publié par Lagardère SCA souligne d'ailleurs la mission essentielle confiée par le législateur au Conseil de Surveillance en indiquant que « *le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société* » ainsi que « *des comptes* », mission qui justifie « *l'attribution au Conseil de Surveillance des mêmes pouvoirs et droits de communication et d'investigation que ceux qui sont dévolus aux Commissaires aux Comptes* ».

Le Président du Conseil de surveillance de Lagardère SCA a également rappelé le rôle fondamental joué par le Conseil de surveillance au sein de la Société à l'occasion de la précédente Assemblée Générale. Il a notamment insisté sur les « *responsabilités essentielles du Conseil de surveillance* » notamment « *sur le contrôle des risques, sur la communication financière et sur le mode de gouvernance* », ainsi que sur le contrôle « *de la gestion de la trésorerie, du suivi du cash, de l'activité des services centraux, de la holding* ».

Il est en outre longuement revenu sur l'« *interaction directe des membres du Conseil avec la société* », sur les nombreuses réunions et échanges avec la Gérance afin de « *s'assurer que tout est en ligne* » notamment « *sur la réorganisation de la Direction financière, sur la branche Active, sur les questions des investisseurs* », ainsi que sur les « *réunions avec les patrons de branche ou avec les dirigeants de branche de secteur qui nous intéressent plus particulièrement* ».

Le rôle du Conseil de surveillance est donc essentiel, et il l'est d'autant plus au sein d'une société en commandite par actions comme Lagardère SCA où le Conseil de surveillance est le seul contre-pouvoir à la Gérance, et donc le seul organe à pouvoir précisément « s'assurer que tout est en ligne » dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

**Aussi, pour permettre à la Société de faire face avec succès aux nouveaux défis qui sont les siens, il nous apparaît essentiel d'apporter au Conseil de surveillance de nouvelles compétences et un regard neuf sur la stratégie annoncée par la Gérance.**

Comme cela a été rappelé lors de la précédente Assemblée, « nous avons un Groupe avec nos quatre grosses branches et c'est un Groupe également très exposé, actif à l'international. Nous essayons toujours d'avoir dans notre Conseil, des membres compétents dans chacun des quatre grands métiers du Groupe, qui peuvent nous apporter un éclairage sur les différents pays dans lesquels nous intervenons ».

Nous partageons totalement cette approche, et c'est en conformité avec ces principes que nous avons pensé à deux candidats indépendants qui ont un profil idéal pour apporter au Conseil de surveillance des éclairages renouvelés sur les sujets stratégiques et financiers sur lesquels il va être amené à se pencher au cours des prochaines années :

- **Madame Helen Lee Bouygues** apportera au Groupe son expertise en conseil en stratégie, en analyse des portefeuilles d'actifs et en retournement opérationnel de sociétés internationales, expertise qu'elle a acquise au sein des plus grands cabinets de *consulting*, et mettra à profit l'expérience qu'elle a engrangée en tant qu'administrateur de plusieurs groupes. Notamment, elle permettra au Conseil de contrôler le repositionnement des branches « Publishing » et « Travel Retail » et de procéder à une analyse rigoureuse des acquisitions stratégiques à l'international.
- **Monsieur Arnaud Marion** est quant à lui le spécialiste du *restructuring* en France, sujet particulièrement technique tant sur le plan financier que juridique et humain. Il compte à son actif le succès de la restructuration du groupe Doux où il a permis au groupe de mener à terme un plan de retournement très ambitieux, ou la mise en place du plan de restructuration de SoLocal. Il saura mettre cette expérience au service du Conseil pour lui permettre de suivre les initiatives que la Gérance prendra notamment à l'occasion de la restructuration de la branche « Active » de la Société.

Ces deux candidats jouissent de compétences qui ne sont pas représentées à ce jour au sein du Conseil de surveillance de la Société mais qui s'avèrent indispensables pour aborder la phase de transition du Groupe de manière pragmatique et innovante.

Ils permettront en outre d'augmenter le nombre de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance et d'abaisser l'âge moyen de ses membres.

Enfin, l'une de nos candidats étant une femme de nationalité américaine, sa nomination contribuera à poursuivre la féminisation et l'internationalisation du Conseil de Surveillance de la Société, sujets auxquels la Gérance est, à raison, très attachée.

---

## **3.2. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

---

### ***Nouvelle résolution A – (Nomination de Madame Helen LEE BOUYGUES en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Madame Helen LEE BOUYGUES en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### ***Nouvelle résolution B – (Nomination de Monsieur Arnaud MARION en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Monsieur Arnaud MARION en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

---

### 3.3. RENSEIGNEMENTS SUR LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

---

#### 3.3.1 INFORMATIONS RELATIVES À MADAME HELEN LEE BOUYGUES

➤ **Renseignements généraux**

Nom : Lee Bouygues

Prénom : Helen

Nationalité : Américaine

Date de naissance : 23 mai 1972 (âge : 45 ans)

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

➤ **Références et activités professionnelles**

Diplômée de l'Université de Princeton et de Harvard, Madame Helen Lee Bouygues est spécialisée dans le conseil en stratégie et la gestion des retournements d'entreprise.

Elle a débuté sa carrière au sein de JP Morgan & Co, Inc. à New-York et à Hong-Kong en 1995. Elle devient ensuite directrice financière de la start-up de téléphonie Pathnet, Inc. à Washington DC puis directrice financière de Cogent Communications Inc, également à Washington DC.

En 2004, elle devient associée du cabinet Alvarez & Marsal France, à Paris, où elle se spécialise en retournement d'entreprises. Forte de cette expérience, elle fonde le cabinet Lee Bouygues Partners à Paris en 2011, spécialisé dans le retournement d'entreprise et la gestion de crise.

Depuis 2014, elle est associée du cabinet McKinsey & Company RTS France où elle est à la tête de la division « RTS » (*Recovery and Transformation Services*).

➤ **Madame Helen Lee Bouygues exerce actuellement les fonctions et mandats suivants :**

**En France**

- Associée du cabinet McKinsey & Company RTS France
- Membre du Conseil d'administration de CGG SA
- Membre du Conseil d'administration de Burelle SA
- Membre du Conseil d'administration de Novartex SAS (Vivarte)
- Membre du Conseil d'administration de Neon SAS
- Membre du conseil des gouverneurs de l'Hôpital américain de Paris
- Membre du Conseil d'administration de Harvard Business Club France

**À l'étranger**

Néant

➤ **Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

- Associée fondatrice du cabinet Lee Bouygues Partners
- Directrice générale déléguée de La Halle SA (fonctions de transition)

### 3.3.2 INFORMATIONS RELATIVES À MONSIEUR ARNAUD MARION

#### ➤ Renseignements généraux

Nom : Marion

Prénom : Arnaud

Nationalité : Française

Date de naissance : 20 février 1966 (âge : 52 ans)

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

#### ➤ Références et activités professionnelles

Diplômé de Sciences Po Paris, Monsieur Arnaud Marion est spécialiste des restructurations d'entreprise.

Monsieur Arnaud Marion a débuté sa carrière dans le secteur financier chez Arthur Andersen en 1987 avant de rejoindre la banque d'affaires Edmond de Rothschild en 1993.

En 2001, il fonde le cabinet Trans Consult International, spécialisé dans la gestion de crises et les restructurations. Il assure notamment la restructuration du groupe Doux dont il prend temporairement la direction en 2012.

En 2014, il fonde le cabinet Marion & Partners Ltd, à Londres, afin de développer son activité de restructuration avec les *family offices* et investisseurs basés à Londres où il réside.

Arnaud Marion est intervenu dans plus de 250 sociétés et a assuré plus de 40 mandats de direction générale.

#### ➤ Monsieur Arnaud Marion exerce actuellement les fonctions et mandats suivants :

##### En France

- Membre du Conseil d'administration de SoLocal SA
- Ambassadeur de la Fondation Apprentis d'Auteuil
- Membre de l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris

##### À l'étranger

- Associé fondateur du cabinet Marion & Partners Ltd

#### ➤ Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

- Directeur Général de Neuhauser SA (fonctions de transition)
- Président du directoire de Doux SA (fonctions de transition)



## 4. AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Saisie par Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA agissant pour le compte de fonds qui leur sont liés (ci-après « Amber Capital ») d'une demande d'ajout de deux projets de résolutions à l'Assemblée Générale du 3 mai 2018 ayant pour objet la nomination de Madame Helen Lee Bouygues et de Monsieur Arnaud Marion en qualité de membres du Conseil de Surveillance, la Gérance a sollicité l'avis du Conseil.

Le Conseil constate tout d'abord que ces propositions de nominations ne sont pas compatibles avec le projet de réduction de l'effectif maximum statutaire du Conseil de Surveillance de quinze à douze membres soumis à l'Assemblée Générale du 3 mai 2018 par la Gérance et le Conseil de Surveillance. Cet objectif de réduction de la taille du Conseil fait partie de la recherche constante d'amélioration de la gouvernance du Groupe. La taille actuelle du Conseil s'avère en effet être sensiblement supérieure à celle des conseils des autres sociétés du SBF120 qui comptaient en moyenne 11,7 membres en 2017<sup>1</sup>. L'intérêt d'une formation plus restreinte et mieux adaptée au périmètre du Groupe a été soulevé lors des auto-évaluations du Conseil et ressort également des conclusions de la dernière évaluation externe.

Amber Capital justifie ses propositions de nominations par la nécessité pour le Conseil de disposer de « *nouvelles compétences* » et d'un « *regard neuf* » pour « *apporter au Conseil de surveillance des éclairages renouvelés sur les sujets stratégiques et financiers sur lesquels il va être amené à se pencher au cours des prochaines années* ».

À ce titre, le Conseil tient au préalable à rappeler que si son regard est en effet essentiel dans le contexte des enjeux qui se présentent au Groupe, en ce qu'il a pour mission d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la Société et du Groupe qu'elle anime et, dans ce cadre, d'examiner la mise en œuvre des mutations prévues, il ne lui appartient en aucun cas d'empiéter sur la compétence des organes de gestion et donc de déterminer les orientations stratégiques ou de prendre des décisions d'investissement.

Au regard de sa mission d'organe de contrôle, le Conseil de Surveillance considère qu'il dispose aujourd'hui tout à fait des expertises et compétences adaptées aux enjeux du Groupe, et acquises dans le cadre d'expériences internationales.

En effet, la présence de plusieurs personnalités issues de secteurs d'activité proches du Groupe, notamment dans le domaine des médias, de la distribution, de l'innovation et des nouvelles technologies, apporte une compétence métier forte au Conseil. Cette compétence est ainsi représentée notamment par Monsieur Pierre Lescure pour les médias, Mesdames Nathalie Andrieux et Soumia Malinbaum pour le numérique, ou encore Monsieur Yves Guillemot, Président-directeur général de la société Ubisoft Entertainment, l'un des leaders mondiaux du jeu vidéo, dont le renouvellement du mandat est proposé cette année.

Le Conseil dispose également de l'expertise de plusieurs membres ayant une expérience solide et réputée en matière stratégique et financière puisque six d'entre eux, Messieurs Georges Chodron de Courcel, François David et François Roussely et Madame Susan M. Tolson (de nationalité américaine), ainsi que Messieurs Xavier de Sarrau et Patrick Valroff dont les renouvellements sont proposés à la prochaine assemblée, ont été dirigeants d'entreprise ou d'établissements notamment bancaires et financiers de premier plan ou intervenaient dans le conseil en stratégie, en particulier dans le secteur des médias.

Dans sa composition actuelle, le Conseil dispose enfin d'une connaissance approfondie, acquise au fil des années, du Groupe, de ses différents métiers, de leur environnement concurrentiel et de leurs enjeux, laquelle lui est précieuse dans l'exercice de sa mission et constitue un atout pour accompagner le Groupe dans la poursuite de son évolution.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance de Lagardère répond déjà très largement aux dispositions légales et aux exigences du Code Afep-Medef et des politiques de vote des investisseurs institutionnels quant à l'indépendance de ses membres et à la parité. Il n'y a donc aucune nécessité, contrairement à ce qu'indique Amber Capital « *d'augmenter le nombre de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance* » ou encore de « *poursuivre sa féminisation* ».

La composition actuelle du Conseil de Surveillance est le résultat d'une politique arrêtée avec l'assistance du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Elle fait l'objet d'un réexamen annuel dans le cadre de l'auto-évaluation du Conseil et d'une évaluation externe tous les trois ans tout comme le processus de sélection des membres. Ceux-ci sont d'ailleurs largement reconnus par les actionnaires puisque les nominations et renouvellements des membres actuels ont été approuvés à une large majorité.

Pour permettre au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance de formuler un avis à l'attention du Conseil de Surveillance sur les deux nouvelles candidatures proposées par Amber Capital, Madame Helen Lee Bouygues et Monsieur Arnaud Marion ont été auditionnés. Le Comité a remarqué que l'apparement direct ou indirect de Madame Lee Bouygues avec les familles Bouygues et Bolloré, qui contrôlent toutes deux d'importantes activités de médias, était susceptible de faire apparaître une interrogation sur de possibles conflits d'intérêts.

---

<sup>1</sup> Source : « Panorama de la gouvernance », Ernst & Young.

Le Conseil de Surveillance considère :

- que non seulement l'intérêt de ces deux candidatures n'est pas établi compte tenu des expertises, compétences et expériences aujourd'hui représentées au sein du Conseil de Surveillance, qui sont pleinement adaptées au rôle actuel et à venir de ce dernier ;
- mais qu'en tout état de cause leur contour même, celui de spécialistes de la restructuration et du repositionnement d'entreprise, n'est adapté ni à la vocation du Conseil ni à la situation du Groupe.

La réduction de la taille du Conseil de Surveillance apparaissant davantage utile dans ce contexte, le Conseil de Surveillance est défavorable à la désignation des deux candidats proposés par Amber Capital et émet, à l'unanimité, un avis négatif à l'encontre de ces deux projets de résolutions additionnels.

**Le Conseil de Surveillance**

## 5. AVIS DE LA GÉRANCE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Par courrier électronique et par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 5 avril 2018 adressés à la Gérance de Lagardère SCA, Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA, agissant pour le compte de plusieurs fonds actionnaires à hauteur, selon leur déclaration, de 3,99% du capital de la Société, ont déposé deux projets de résolutions en vue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018.

Ces projets de résolutions ajoutés à l'ordre du jour ont pour objet la nomination par votre assemblée, statuant à titre ordinaire, de Madame Helen Lee Bouygues et de Monsieur Arnaud Marion en qualité de membres du Conseil de Surveillance.

La Gérance, qui s'en est toujours remise à l'avis du Conseil de Surveillance s'agissant des résolutions relatives à la composition du Conseil, organe représentant les actionnaires et dont les membres sont exclusivement élus par eux, a sollicité l'avis du Conseil sur ces deux candidatures proposées par Amber Capital.

Le Conseil de Surveillance, qui s'est réuni le 11 avril 2018, a considéré que non seulement l'intérêt de ces deux candidatures n'était pas établi, au regard des expertises, compétences et expériences déjà représentées au sein du Conseil de Surveillance, qui apparaissent pleinement adaptées à sa mission de contrôle, mais qu'en tout état de cause leur contour même, celui de spécialistes de la restructuration et du repositionnement d'entreprise, n'était adapté ni à la vocation du Conseil ni à la situation du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a également constaté que ces propositions de nominations iraient à l'encontre de la proposition de réduction de la taille du Conseil de Surveillance, alors que l'adoption d'une formation plus restreinte apparaît d'autant plus opportune dans le contexte des nouveaux enjeux stratégiques du Groupe.

Ainsi, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, s'est prononcé défavorablement sur la désignation des deux candidats proposés par Amber Capital et a émis un avis négatif à l'encontre des deux projets de résolutions déposés.

La Gérance entend naturellement s'en remettre à l'avis exprimé par le Conseil de Surveillance et vous invite, par conséquent, à ne pas donner une suite favorable aux deux projets de résolutions (A et B) soumis à vos votes à l'initiative d'Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA.

La Gérance attire plus particulièrement votre attention sur l'incompatibilité des deux projets de nominations soumis par Amber Capital avec la proposition de réduction de l'effectif maximum statutaire du Conseil de Surveillance présentée par la Gérance et le Conseil de Surveillance. Ainsi, elle recommande aux actionnaires de voter en faveur des résolutions relatives au renouvellement des membres du Conseil (résolutions 7, 8 et 9) et des résolutions relatives à la réduction de l'effectif maximum statutaire du Conseil (résolutions 11 et 12), agréées par la Gérance et le Conseil de Surveillance, et d'émettre un vote négatif sur les projets de résolutions déposés par Amber Capital et non agréés (résolutions A et B).

Enfin, la Gérance se félicite du regard positif porté par Amber Capital sur les orientations stratégiques annoncées et les lignes d'actions qui en résultent, engagées par le Groupe avec confiance et dans le meilleur intérêt de ses actionnaires.

**La Gérance**